

**DÉLIBÉRATION N° CA 24-43 DU 16 DÉCEMBRE 2024**  
**relative à la procédure d'achat pour l'acquisition d'une solution de gestion**  
**financière mutualisée**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu les articles R.213-39 et R.213-40 du code de l'environnement,
- Vu le décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'État et à la direction interministérielle du numérique,
- Vu la délibération n° CA 19-23 du 12 juillet 2019 relative à la délégation des attributions du conseil d'administration au Directeur général, modifiée,
- Vu l'avis de la direction interministérielle du numérique en date du 12 octobre 2023,
- Vu l'avis de la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique en date du 13 octobre 2023,
- Vu l'avis du secrétariat général aux politiques publiques, direction des affaires juridiques, de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris, en date du 16 octobre 2023,
- Vu la délibération n° CA 23-36 du 21 novembre 2023 émettant un avis de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la procédure engagée en 2023,
- Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 16 décembre 2024.

**DÉLIBÈRE**

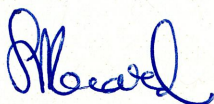
**Article 1**

Le conseil d'administration émet un avis favorable pour l'attribution du marché, objet de la présente délibération, à l'offre économiquement la plus avantageuse, soit celle présentée par la société INETUM.

**Article 2**

Conformément à sa délégation de signature, la directrice générale est habilitée à prendre les engagements, actes et procédures afférents au marché objet de la présente délibération.

**La Secrétaire du conseil d'administration**  
**Directrice générale de l'agence**  
**de l'eau Seine-Normandie**



**Sandrine ROCARD**

**Le Président**  
**du conseil d'administration**



**Marc GUILLAUME**